

Lundi 3 février 2020

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 3 février deux mille vingt (2020), à dix-neuf heures (19 h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	Siège no. 1	Absente
Doris Jetté	Siège no. 2	
Julie Bibeau	Siège no. 3	
Murielle L. Lessard	Siège no. 4	
Denis Bergeron	Siège no. 5	
Georges Lysight	Siège no. 6	

Tous membres du conseil formant quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général, ainsi que madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe sont présents à la séance.

033-02-20

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020.
3. Correspondance :
 - 1) CPTAQ : André Lessard.
 - 2) FADOQ : Remerciement.
 - 3) Réseau Biblio : Casque de réalité virtuelle.

4. Période de questions

5. ADMINISTRATION

- 1) Adoption des dépenses de janvier 2020.
- 2) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 31 janvier 2020.
- 3) ADMQ : Inscriptions au congrès 2020.
- 4) Gala Gens de terre et de saveurs.

- 5) ADMQ : Formation accès à l'information et protection des données personnelles.
 - 6) Grand défi Pierre Lavoie : Droit de passage.
 - 7) MRC de Maskinongé : Programme PSPS.
 - 8) Centre animalier le Diamant Rose : Demande d'appui.
 - 9) Cause Force : Demande de passage.
 - 10) Avis de motion.
 - 11) Adoption du premier projet de règlement de zonage 293-20.
 - 12) Résolution fixant l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement.
 - 13) Cercle de Fermières : Demande d'aide financière.
 - 14) Croix-Rouge Canadienne : Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés.
 - 15) Randonnée Jimmy Pelletier : Demande de passage.
 - 16) École secondaire l'Escale : Demande d'appui financier.
 - 17) ADMQ : Formation gratuite pour Isabelle Plante.
 - 18) Saint-Alexis-des-Monts : Demande d'appui.
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 1) Centre d'urgence 911 et centre de répartition secondaire.
 - 2) Entente régionale d'entraide pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération.
7. TRANSPORT/VOIRIE
- 1) CN : Procédure de demande.
8. URBANISME
AUCUN DOSSIER
9. ENVIRONNEMENT
- 1) CPTAQ : Les Entreprises C. Arsenault.
 - 2) Assemblée d'informations.
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
- 1) Coordonnatrice des loisirs.
 - 2) Fête d'hiver : Budget organisationnel.
- 11) AFFAIRES NOUVELLES :
- 1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.
 - 2) Mandat à Escouade Canine Mauricie.
- 12) Période de questions
 - 13) Clôture de la session

034-02-20

Approbation du procès-verbal du 13 janvier 2020.

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Correspondance

035-02-20

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) CPTAQ : André Lessard.
- 2) FADOQ : Remerciement.
- 3) Réseau Biblio : Casque de réalité virtuelle.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

036-02-20

Adoption des dépenses de janvier 2020.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les écritures numéros 202000029 à 202000059 inclusivement totalisant un montant de 47 259, 76\$ et les salaires de janvier telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

037-02-20

Rapport du sec-trés sur les recettes et dépenses au 31 janvier 2020.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 31 janvier 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

038-02-20

ADMQ : Inscriptions au congrès 2020.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Jean Charland et Isabelle Plante à assister au congrès de l'ADMQ qui se tiendra du 17 au 19 juin 2020 au coût de 638,11 \$ taxes incluses plus les frais d'hébergement de 378,90 \$ taxes incluses par personne. De plus les frais de déplacement et de repas seront défrayés par la Municipalité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

039-02-20

Gala Gens de Terre et de saveurs.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate madame Barbara Paillé à assister au Gala Gens de Terre et de saveurs le 16 avril 2020, le Vignoble Prémont étant en nomination à ce gala dans la catégorie Agrotourisme. La Municipalité défrayera une paire de billet au coût de 160\$.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

040-02-20 **ADMQ : Formation accès à l'information et protection des données personnelles.**

Considérant que l'ADMQ offre une journée de perfectionnement sur l'accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal le mercredi 26 février 2020;

Considérant que le bureau devra être fermé pour la journée;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la dépense de l'inscription de Jean Charland et Isabelle Plante à cette activité de perfectionnement au montant de 335,00\$ plus taxes chacun, de plus le conseil autorise la fermeture du bureau municipal le 26 février.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

041-02-20 **Grand défi Pierre Lavoie : Droit de passage.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande du Grand défi Pierre-Lavoie pour une demande d'autorisation de passage pour le 1000 km. D'autre part, le conseil ne voit aucun inconvénient à ce que le Grand défi Pierre Lavoie emprunte la route du MTQ le 19 juin 2020 et qu'il y ait l'utilisation d'un drone pendant le parcours des cyclistes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

042-02-20 **MRC de Maskinongé : Programme PSPS.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Madame Barbara Paillé à appliquer au programme PSPS pour le dépôt de projet pour une halte vélo au montant approximatif de 20 000\$ plus taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

043-02-20 **Centre animalier le Diamant Rose : Demande d'appui.**

Considérant le projet d'un refuge animalier de madame Sylvie Pelletier;

Considérant que Madame Pelletier offrirait le service de médaille pour les chiens;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont appui le projet d'ouverture du centre animalier de madame Sylvie Pelletier,

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

044-02-20 **Cause Force : Demande de passage.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de Cause Force pour une demande d'autorisation de passage pour le Cyclo-défi Enbridge contre le cancer.

D'autre part, le conseil ne voit aucun inconvénient à ce que le Cyclo-Défi passe par la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont et emprunte la route du MTQ le 11 juillet 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

045-02-20 **AVIS DE MOTION** est présentement donné par Monsieur le conseiller Georges Lysight, conseiller siège numéro 6, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement de modification du règlement de zonage numéro 276-16 applicable sur le territoire de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont.

Ce règlement a pour objet:

- De corriger une erreur de numérotation de zone de l'annexe *C Grilles de spécifications*;
- De modifier le « Plan 2B : Zonage du périmètre urbain » en redécoupant les limites de zonage afin d'ajouter les zone 301 I et 104 R.

046-02-20 **Adoption du premier projet de règlement de zonage 293-20.**
ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur sur le territoire de la MRC de Maskinongé depuis le 12 novembre 2008;

ATTENDU QUE le conseil municipal a modifié son règlement de zonage pour le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, avec le règlement 291-19 en novembre 2019, et que deux erreurs se sont introduites dans les modifications apportées;

ATTENDU QUE le projet de règlement vise à corriger les deux erreurs encourues suite à la modification du règlement de zonage, par le règlement 291-19 ;

ATTENDU QUE l'erreur dans la numérotation de deux grilles de spécifications pourrait nuire à l'application du règlement de zonage;

ATTENDU QUE l'erreur au plan de zonage 2B, Zonage du périmètre urbain, pourrait causer des préjudices à des citoyens de Saint-Angèle-de-Prémont;

ATTENDU QU'un avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été donné conformément à la loi lors de la séance du 3 février 2020;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., Chap. A-19.1)*, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 24 février

2020, au cours de laquelle le projet de règlement sera présenté et discuté avec la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight,

appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron,

et résolu que le premier projet de règlement No 293-20 modifiant le règlement de zonage numéro 276-16, soit adopté comme suit.

ARTICLE 1.

Le présent projet de règlement est intitulé : « *Premier projet de règlement numéro 293-20, modifiant le règlement de zonage numéro 276-16 de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont* ».

ARTICLE 2.

Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long récit.

ARTICLE 3.

Le présent projet de règlement a pour objectifs :

- Corriger une erreur de numérotation de zone de l'annexe C *Grilles de spécifications*;
- Modifier le « Plan 2B : Zonage du périmètre urbain » en redécoupant les limites de zonage afin d'ajouter les zone 301 I et 104 R.

ARTICLE 4.

La grille de spécifications 809 AF de l'annexe C *Grilles de spécifications* est abrogé et est remplacé par la grille 808 AF. La grille 808 AF est en annexe du présent projet de règlement.

ARTICLE 5.

Le plan 2B « Zonage du périmètre urbain » conçu le 11 juin 2019, est remplacé par 2B « Zonage du périmètre urbain » conçu le 23 janvier 2020, annexés au présent règlement. La modification vise à diviser la zone 103 R afin de venir créer la zone 104 R, ainsi qu'à diviser la zone 105 R pour créer la zone 301 I.

ARTICLE 6.

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme [L.R.Q., c. A-19.1].

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

047-02-20 **Résolution fixant l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement.**

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement doit être tenue avant l'adoption du règlement modifiant le règlement de zonage conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit fixer la date, l'heure et le lieu de la tenue de l'assemblée, en vertu de l'article 125 de ladite loi;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté, appuyé par Madame la conseillère Julie Bibeau et résolu,

QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont fixe la date de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 293-20 modifiant le règlement de zonage numéro 276-16 de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont, au 24^e jour du mois de février deux mille vingt (2020-02-24), à dix-neuf heures (19 h), à l'Hôtel de ville de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont, localisé au 2451, rue Camirand à Sainte-Angèle-de-Prémont.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

048-02-20 **Cercle de Fermières : Demande d'aide financière.**

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande financière Cercle de Fermières de Sainte-Angèle-de-Prémont. D'autre part, le Conseil versera la somme de 200\$ pour l'année 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

049-02-20 **Croix-Rouge Canadienne : Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la lettre de services aux sinistrés présentée par La Société Canadienne de la Croix-Rouge. D'autre part, le Conseil autorise la mairesse et le secrétaire-trésorier/directeur général à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec La Société Canadienne de la Croix-Rouge pour une période de trois ans soit 2020-2021 : 170 \$ 2021-2022 : 170 \$ 2022-2023 : 170 \$. De plus, le Conseil autorise le paiement de 170,00 \$ représentant la contribution annuelle couvrant la première année de l'entente.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

050-02-20

Randonnée Jimmy Pelletier : Demande de passage.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de la randonnée Jimmy Pelletier pour une demande d'autorisation de passage. D'autre part, le conseil ne voit aucun inconvénient à ce que la randonnée Jimmy Pelletier emprunte la route du MTQ entre le 1^{er} et 4 juillet 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

051-02-20

École secondaire l'Escale : Demande d'appui financier.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande d'appui financier de l'École secondaire l'Escale. D'autre part, le Conseil autorise le paiement de 200\$ comme participation financière pour le 50^e anniversaire de l'Escale.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

052-02-20

ADMQ : Formation gratuite pour Isabelle Plante.

Considérant que l'ADMQ offre gratuitement 2 jours de formation à Québec pour les nouveaux directeurs généraux le 11 et 12 février 2020 ainsi que l'hébergement;

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise madame Isabelle Plante à assister à la formation. De plus, les frais de déplacements et repas seront défrayer par la Municipalité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

053-02-20

Saint-Alexis-des-Monts : Demande d'appui.

Considérant que la Municipalité de Sainte-Alexis-des-Monts désire réaménager le Complexe sportif Aurèle-Plante en complexe multisports;

Considérant qu'en réaménageant le complexe, il y aurait une diversité de sports et loisirs que les citoyens de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont pourraient bénéficier;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont appui le projet de réaménagement du Complexe sportif Aurèle-Plante de Saint-Alexis-des-Monts.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

054-02-20

Centre d'urgence 911 et centre de répartition secondaire.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé est responsable de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du territoire ont signé une entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités du territoire sont dans l'obligation d'aller en appel d'offres, pour le service d'appels d'urgence 9-1-1 ;

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités ont manifesté le souhait de se regrouper pour demander des soumissions pour ce service ;

CONSIDÉRANT QU'au-delà des appels d'urgence 9-1-1, le centre d'appels 9-1-1 devra aussi offrir le service pour les appels dits « secondaires », c'est-à-dire toute communication qui concerne les services incendie du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.5 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) ou 14.3 et suivants du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) permettent à une municipalité de conclure, avec une autre municipalité, une entente ayant pour objet de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé propose à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont de procéder, en son nom, à un appel d'offres regroupé pour la conclusion de contrats, pour la répartition téléphonique principale et secondaire 9-1-1 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire participer à cet appel d'offres regroupé ;

POUR CES MOTIFS :

Proposition de Monsieur le conseiller Denis Bergeron,
Appuyée par Madame la conseillère Julie Bibeau

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont confie à la MRC de Maskinongé le mandat de procéder, en son nom, et avec les autres municipalités intéressées, à un appel d'offres regroupé pour la conclusion de contrats d'une durée de cinq (5) ans, pour les appels 9-1-1 et la répartition principale et secondaire des services incendie ;

QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont s'engage à suivre les recommandations de la MRC de Maskinongé, suite au processus d'appel d'offres;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Maskinongé ;

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

055-02-20

Entente régionale d'entraide pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales de la MRC de Maskinongé désirent conclure une entente régionale d'entraide pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération, selon les dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permettra à chaque municipalité participante d'avoir accès à une équipe d'intervention en désincarcération formée et qualifiée, ainsi qu'aux outils requis pour ce type d'opération, et ce, aux coûts établis dans ladite entente ;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente a été élaboré ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire adhérer à l'entente régionale d'entraide pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont est partie à l'entente relative à la tarification des pinces de désincarcération signée le 8 novembre 2006;

POUR CES MOTIFS :

Proposition de Madame la conseillère Julie Bibeau,
Appuyée par Madame la conseillère Murielle L. Lessard

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte le projet d'entente régionale d'entraide pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération en remplacement de l'entente relative à la tarification des pinces de désincarcération, signée le 8 novembre 2006;

QUE le conseil autorise la mairesse et le directeur général secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont ladite entente ;

QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont informe les autres municipalités parties à l'entente relative à la tarification des pinces de désincarcération, signée le 8 novembre 2006 de son intention d'y mettre fin ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux autres municipalités parties à l'entente relative à la tarification des pinces de désincarcération, signée le 8 novembre 2006 ;

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

056-02-20 **CN : Procédure de demande.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron, appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Ghyslain Lambert, ingénieur à réévaluer les plans et devis des travaux près du chemin de fer du rang Paul-Lemay.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

URBANISME **AUCUN DOSSIER**

ENVIRONNEMENT

057-02-20 **CPTAQ : Les Entreprises C. Arsenault.**

Considérant la demande de Les Entreprises C. Arsenault inc., pour l'utilisation non agricole pour l'exploitation d'une sablière dossiers CPTAQ à l'agrandissement avec le lot 5334598 du cadastre du Québec.

Considérant l'analyse faite par l'inspecteur en urbanisme sur la conformité de la demande.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de Les Entreprises C. Arsenault inc., pour l'agrandissement et l'utilisation non agricole pour l'exploitation d'une sablière à la CPTAQ pour le lot 5334598 du cadastre du Québec. D'autre part, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont demande à la CPTAQ d'autoriser la présente demande d'agrandissement et de minimiser l'impact sur l'environnement paysagé conditionnellement à ce que toutes les conditions exigées au dossier 414224 de la CPTAQ soient respectées avant d'autoriser l'agrandissement du lot 5334598 du cadastre du Québec.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

058-02-20

Assemblée d'informations.

Considérant qu'une assemblée d'informations doit être tenue sur le registre des installations sanitaires;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fixe les dates du 17 et 19 février à 19h à la salle Lévis St-Yves afin de rencontrer les personnes visées par le rapport de l'OBVRLY sur les installations septiques des résidences isolées.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

059-02-20

Coordonnatrice des loisirs.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Isabelle Plante a organisé la Fête au Village 2020 et à voir au bon fonctionnement de la journée. Madame Plante sera rémunérée lors de la journée de la Fête au Village. De plus, Madame Plante devra s'entourer de bénévoles de son choix.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

060-02-20

Fête d'hiver : Budget organisationnel.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part prend connaissance de la demande de budget de Sébastien Pedneault pour la fête d'hiver qui se tiendra le 29 février 2020. D'autre part, la municipalité s'engage à combler le manque à gagner du budget sur le budget des activités proposées.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES NOUVELLES

061-02-20

Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

062-02-20

Escouade Canine Mauricie : Renouvellement de l'entente avec Monsieur Éric Lamy.

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire renouveler, avec Escouade Canine Mauricie l'entente existante, avec modifications;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, renouvelle l'entente avec Escouade Canine Mauricie, administrée par Monsieur Éric Lamy pour l'administration du règlement 272-16 sur la

circulation des chiens sur le territoire de Sainte-Angèle-de-Prémont au coût de 25\$ la licence. D'autre part, le conseil informe Monsieur Lamy que certaines modifications ont été apportées à l'entente initiale. Le conseil municipal mandate le directeur général à élaborer l'entente avec l'Escouade Canine pour le respect du règlement sur la circulation des chiens.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

063-02-20

Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h40.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 3 février 2020.

Jean Charland, g.m.a.
Directeur général &
Secrétaire-trésorier